

## CHARTE RELATIONS FOURNISSEUR RESPONSABLES GROUPE LFB Septembre 2016

La démarche RSE du Groupe LFB se déploie progressivement et tend à prendre une nouvelle dimension. Dans cette démarche, se démarquent nettement les actions menées sur un plan sociétal, dans lequel l'amélioration du dialogue avec la partie prenante que représentent les fournisseurs occupe une place de plus en plus importante.

A l'origine de cette orientation suivie par le LFB, il y eut un engagement de la direction des Achats à s'impliquer différemment dans la relation avec ses fournisseurs. Ainsi, le 14 décembre 2010, le LFB signait la Charte des Bonnes Pratiques entre Grands Donneurs d'Ordre et PME, initiative promue par la Médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance et la Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France (CDAF).

Cette Charte baptisée '**Charte Relations fournisseur responsables**' s'applique à tous les fournisseurs du LFB et en particulier aux PME. Elle définit 10 bonnes pratiques, qui vont du principe d'éthique des affaires à l'intégration des problématiques environnementales. Ces pratiques forment les bases d'une relation de confiance, d'un dialogue mieux construit et durable pour un bénéfice mutuel :

- par une démarche qui intègre les responsabilités sociale et environnementale,
- par l'augmentation de la part des achats solidaires et « RSE », et l'intégration des critères RSE dans les choix stratégiques et consultations,
- par un comportement responsable dans le processus achat, avec éthique, équité et transparence (respect du délai de paiement des fournisseurs, diminution du nombre de litiges et du délai de traitement),
- par un recours au tissu économique local et aux secteurs adaptés, protégés et de l'insertion par l'activité économique, dans le cadre de responsabilités territoriales et sociales,
- par la prise en compte du coût total et du cycle de vie des produits,
- par des engagements réciproques et des progrès partagés avec les fournisseurs en matière d'actions RSE,
- par une gestion et maîtrise des risques des fournisseurs stratégiques, en favorisant une collaboration et la relation contractuelle,
- des acheteurs formés à la RSE et l'intégration des critères RSE dans la définition de leurs objectifs.

Le LFB a ainsi mis en place un processus de médiation avec la nomination d'un Médiateur Interne (indépendant de la Direction des Achats) et défini un premier plan d'actions pour répondre aux engagements à mi-2013. Ces actions qui s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue, ont permis au LFB de consolider son processus achats, sa gestion des risques, grâce à une collaboration améliorée avec ses fournisseurs, et de s'orienter progressivement vers l'intégration systématique des paramètres de RSE dans ses achats. Les progrès réalisés sont suivis à travers un tableau de bord d'indicateurs achats responsables, disponible à depuis septembre 2012.

Un comité de pilotage, coprésidé par le Médiateur National et la CDAF, se tient deux fois par an et s'assure de la mise en œuvre de la Charte et du respect des engagements des entreprises signataires. Le 7 octobre 2013, après une évaluation par VIgeo et une décision du comité d'attribution, le LFB a obtenu pour 3 ans le '**Label Relations fournisseur responsables**'.

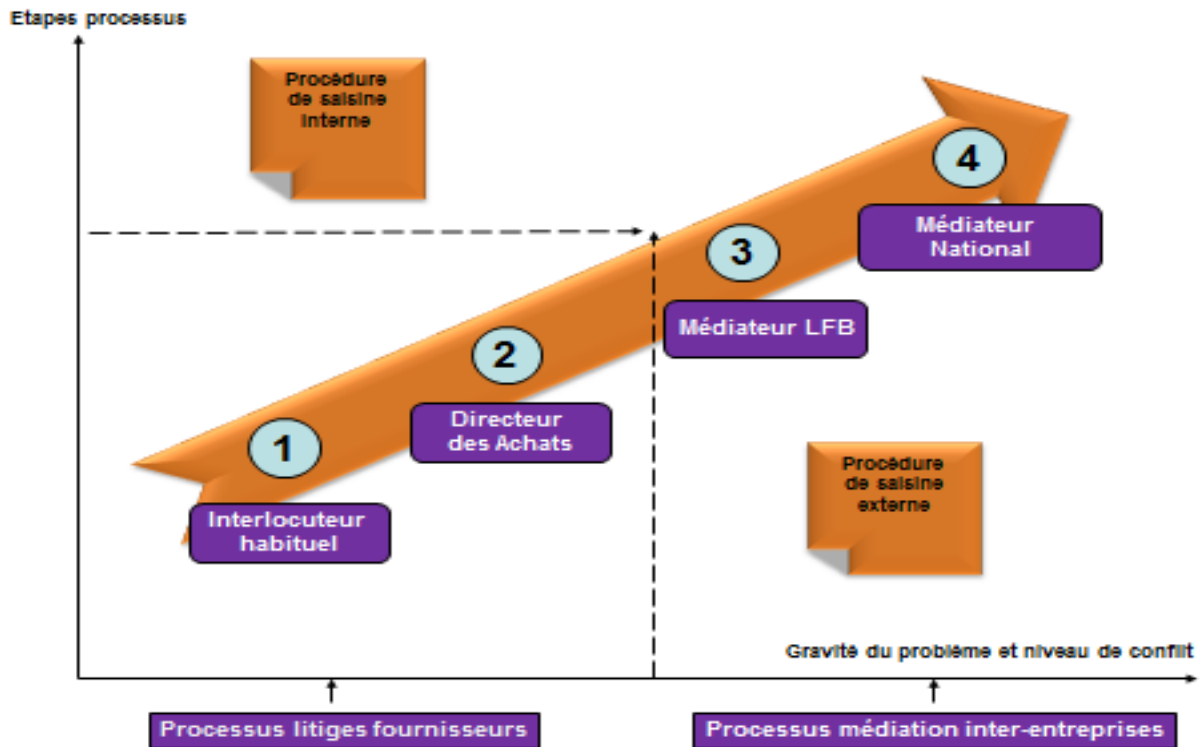
Par ailleurs, le LFB a adhéré de mars 2012 à juin 2016 au Pacte Mondial de l'ONU, a siégé à l'ObsAR en tant que Membre du Comité Directeur de juin 2012 à décembre 2016, a signé le 18 décembre 2012 la Charte des PME Innovantes, et adhère depuis avril 2013 à Pacte PME. Vous trouverez ci-joints la Charte Relations fournisseur responsables avec les 10 engagements, et le processus de médiation du LFB. Les engagements du Comité RSE et de la Direction des Achats à respecter cette Charte, ainsi que la Charte de Bonne conduite achats mise en place en 2013, sont disponibles dans la Charte complète sur notre site [www.lfb.fr](http://www.lfb.fr).

## CHARTE RELATIONS FOURNISSEUR RESPONSABLES

L'ensemble des acteurs du processus Achats du Groupe LFB, s'engage à :

- 1. Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs**  
Respect loi LME et législation spécifique (cf. transport)  
Respect et suivi des conditions négociées pour chaque fournisseur  
Gestion et clôture des litiges
- 2. Favoriser la collaboration entre clients et fournisseurs stratégiques**  
Cadre contractuel dans le respect de la législation en vigueur (contrat, CGA)  
Favoriser la collaboration long terme et le partenariat, et encourager les initiatives de co développement
- 3. Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordre et fournisseurs**  
Processus de consultation et appel d'offres assurant une transparence et une mise en concurrence ouverte (règles de sélection des fournisseurs, feed back et notation)  
En cas de désengagement, il sera anticipé, progressif et proportionné par rapport à l'antériorité de la relation
- 4. Impliquer les grands donneurs d'ordre dans leur filière**  
Favoriser et encourager les fournisseurs, prestataires ou sous-traitants à adhérer à une Charte Engagement à mieux connaître nos fournisseurs de rang 2
- 5. Apprécier le coût total de l'achat**  
Prise en compte du coût complet d'un bien ou d'un service
- 6. Intégrer la problématique environnementale**  
Intégration de critères RSE dans AO/Consultation avec évaluation à minima de 5%  
Prise en compte du paramètre environnemental dans la stratégie achat  
S'assurer de la conformité des fournisseurs aux obligations environnementales  
Questionnaire et audit RSE / Achats Responsables
- 7. Veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise**  
Privilégier l'activité économique proche de l'implantation de nos sites industriels
- 8. Les Achats : une fonction et un processus**  
Pilotage et coordination des plans d'action, et définition d'objectifs liés à la Charte  
Des acheteurs professionnels, formés aux Achats Responsables, engagés chaque année vis-à-vis de la Charte, respectueux de l'éthique des affaires et évoluant tous les 4 ans de portefeuille  
Tableaux de bord trimestriels dont indicateurs Achats Responsables
- 9. Piloter la relation fournisseurs par la fonction Achats**  
Garant du respect du processus, en particulier impartialité dans le processus de consultation / AO  
Evaluation annuelle des fournisseurs et sous-traitants majeurs  
Nomination d'un Médiateur, indépendant de la Direction des Achats
- 10. Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs**  
Part variable des acheteurs évaluée à 25% pour chacun des objectifs suivants : financiers, gestion des risques, RSE/Achats Responsables et Management (processus, relation fournisseur)

## PROCESSUS LFB GROUPE EN CAS DE MEDIATION



Vous êtes un fournisseur de LFB et vous rencontrez un problème :

- 1 – Le LFB vous conseille de toujours privilégier votre contact habituel
- 2 – Le LFB traite votre problème et vous répond par la voie du Directeur des Achats
- 3 – En cas de problème persistant et sans réponse dans un délai raisonnable, vous pouvez contacter le médiateur LFB : [mediateur@lfb.fr](mailto:mediateur@lfb.fr)
- 4 – Si vous ne parvenez toujours pas à résoudre le problème, un médiateur nommé par le gouvernement pourra être contacté : [www.mediateur.industrie.gouv.fr](http://www.mediateur.industrie.gouv.fr)